

Goldman Sachs International (UK)

Europe Select Autocallable NOK



Communication à caractère promotionnel

Introduction

- Note structurée d'une durée d'investissement de 5 ans maximum.
- Une possibilité de remboursement anticipé activable automatiquement à l'issue des années 2, 3 ou 4 en cas de performance de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR (ci-après 'l'Indice') supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant. L'Emetteur procédera alors à un remboursement automatique anticipé de la note et vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻² investi en NOK (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻⁴ égale à 5,5% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission. Si le remboursement automatique anticipé est activé, la note s'arrête. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible.
- A l'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé préalable :
 - si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'Indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻² investi en NOK (hors frais³ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻⁴ unique égale à la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ ;
 - si la Performance Moyenne Finale⁵⁻⁶ de l'Indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻² investi en NOK (hors frais³ et taxes).
- Emetteur : Goldman Sachs International [Moody's : A1, S&P : A+, Fitch : A]⁷.

Public cible

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Cette note structurée complexe s'adresse aux clients privés et professionnels de la Banque Nagelmackers S.A. (FSMA 025573 A).

Cette note structurée est destinée à des clients/personnes disposant d'expérience et de connaissances suffisantes pour comprendre les caractéristiques de la note Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK. Cette note structurée n'est pas destinée aux investisseurs américains.

Nature de l'investissement

Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK est une note structurée émise par Goldman Sachs International. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'Emetteur qui s'engage à (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur) :

- vous rembourser à l'échéance 100% du capital initial¹⁻² investi en

NOK (hors frais³ et taxes et sauf en cas de faillite ou d'un défaut de paiement de l'Emetteur) ;

- vous faire bénéficier d'une éventuelle plus-value brute égale à 5,5% multiplié par le nombre d'années écoulées depuis la date d'émission en cas de remboursement automatique anticipé (en année 2, 3 ou 4).

Objectif d'investissement

Cette note d'une durée de cinq ans maximum s'adresse aux investisseurs qui souhaitent diversifier leurs investissements et qui envisagent une hausse à moyen terme de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR.

Le remboursement du capital initial¹⁻² investi en NOK (hors frais³ et taxes) et de la plus-value brute¹⁻⁴ potentielle sera effectué en couronne norvégienne (NOK) et peut ainsi être réduit ou augmenté en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR).

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

² Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 20 000 NOK par note, hors frais d'entrée de 1,75%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

³ Frais d'entrée de 1,75%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

⁴ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

⁵ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations mensuelles de l'Indice observées durant les 19 derniers mois par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (29/11/2019). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

⁶ Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

⁷ Ratings au 24/09/2019. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites :

https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004,

https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings,

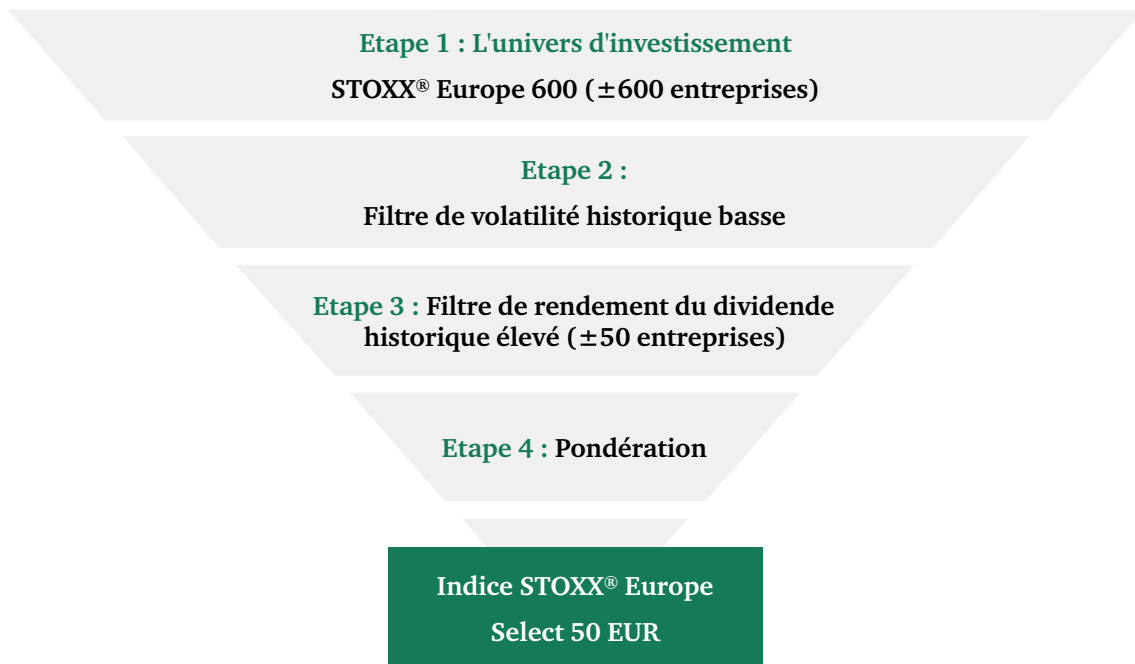
<https://www.fitchratings.com/site/definitions>.

L'indice STOXX® Europe Select 50 EUR

Rationnel de l'indice

L'indice STOXX® Europe Select 50 EUR est composé des actions de 50 entreprises européennes sélectionnées sur la base de leur rendement de dividende historique et de leur volatilité historique. L'indice est calculé par STOXX Limited, l'un des principaux développeurs d'indices sur les marchés financiers. L'indice STOXX® Europe 600 est l'univers d'investissement de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR.

Méthode de sélection



Au 23/09/2019, le niveau de l'Indice était de 164,89 points.

La méthodologie de sélection comprend quatre étapes

Etape 1 : l'univers d'investissement est l'indice STOXX® Europe 600, composé des 600 entreprises ayant la plus large capitalisation boursière parmi 17 pays européens¹.

Etape 2 : sélection en fonction de la volatilité (sélection des actions ayant la volatilité historique la plus faible) (la volatilité représentant l'amplitude des variations du prix d'un actif financier). Pour éviter les anomalies temporaires, la volatilité de chaque action est calculée sur deux périodes (3 mois et 1 an) et la mesure la plus élevée est retenue.

Etape 3 : sélection en fonction du niveau de rendement du dividende² (les 50 actions présentant les rendements des dividendes les plus élevés (sur les 12 derniers mois)).

Etape 4 : les 50 actions sélectionnées sont ensuite pondérées dans l'Indice par rapport à l'inverse de leur volatilité, la pondération maximale d'une action ne pouvant pas dépasser les 10%. L'Indice est du type 'Price Return'. Avec ce type d'indice, les dividendes des actions ne sont pas réinvestis, de sorte qu'ils n'ont aucune influence directe sur la valeur de l'indice (par opposition à un indice du type 'Total Return'). En outre, il est important de noter que l'investisseur ne recevra pas les dividendes versés par les actions composant l'Indice. Cette note de 5 ans est destinée aux investisseurs qui s'attendent à ce que le niveau de l'Indice monte ou reste au moins identique.

Composition : la composition de l'Indice est revue tous les trois mois. La révision de l'Indice, qui couvre les quatre étapes de la méthode de sélection, a lieu en mars, juin, septembre et décembre. Après la révision, la composition de l'Indice restera inchangée jusqu'à la prochaine révision.

¹ Les 17 pays européens sont : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

² Le rendement en dividende d'une action peut être calculé en divisant le dividende annuel total par le cours actuel de l'action.

Composition de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR

Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Pays
Admiral Group PLC	Assurances	Royaume-Uni
Ageas	Assurances	Belgique
Ahold Delhaize	Vente au détail	Pays-Bas
Akzo Nobel N.V.	Chimie	Pays-Bas
Assicurazioni Generali	Assurances	Italie
Aviva PLC	Assurances	Royaume-Uni
AXA SA	Assurances	France
BMW	Automobiles et équipementiers	Allemagne
Bp PLC	Pétrole et gaz	Royaume-Uni
CNP Assurances	Assurances	France
Covivio	Immobilier	France
Deutsche Telekom AG-Reg	Télécommunications	Allemagne
Direct Line Insurance Group	Assurances	Royaume-Uni
DNB	Banques	Norvège
E.ON	Services aux collectivités	Allemagne
EDP-Energias De Portugal SA	Services aux collectivités	Portugal
Endesa SA	Services aux collectivités	Espagne
Engie	Services aux collectivités	France
Eni SPA	Pétrole et gaz	Italie
Glaxosmithkline PLC	Santé	Royaume-Uni
HSBC Holdings PLC	Banques	Royaume-Uni
Icade	Immobilier	France
Intercontinental Hotels Group	Voyage et loisirs	Royaume-Uni
Klepierre	Immobilier	France
KPN	Télécommunications	Pays-Bas

Nom de l'entreprise	Secteur d'activité	Pays
Lagardère Group	Médias	France
Land Securities Group PLC	Immobilier	Royaume-Uni
Mapfre SA	Assurances	Espagne
National Grid PLC	Services aux collectivités	Royaume-Uni
Naturgy Energy Group	Services aux collectivités	Espagne
Orange	Télécommunications	France
Red Electrica Corporacion SA	Services aux collectivités	Espagne
Royal Dutch Shell PLC-A Shs	Pétrole et gaz	Royaume-Uni
Sampo Oyj-A Shs	Assurances	Finlande
SSP Group PLC	Voyage et loisirs	Royaume-Uni
Suez	Services aux collectivités	France
Sunrise Communications	Télécommunications	Suisse
Svenska Handelsbanken	Banques	Suède
Swiss Re AG	Assurances	Suisse
Swisscom AG-Reg	Télécommunications	Suisse
Telefonica SA	Télécommunications	Espagne
Telenor	Télécommunications	Norvège
Telia Co Ab	Télécommunications	Suède
Topdanmark	Assurances	Danemark
Total SA	Pétrole et gaz	France
Tritax Big Box Reit PLC	Immobilier	Royaume-Uni
UBS Group	Banques	Suisse
Unibail-Rodamco-Westfield	Immobilier	France
WM Morrison Supermarkets	Vente au détail	Royaume-Uni
Zurich Insurance Group AG	Assurances	Suisse

Source : STOXX Limited (données au 23/09/2019)

La composition actuelle de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR n'est pas un indicateur de sa composition future.

Plus d'informations relatives à l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=SXXSEP&searchTerm=SXXSEP>, ainsi que sur les différentes plateformes financières (Ticker Bloomberg : SXXSEP Index, Ticker Reuters : .SXXSEP).

Evolution des performances de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR

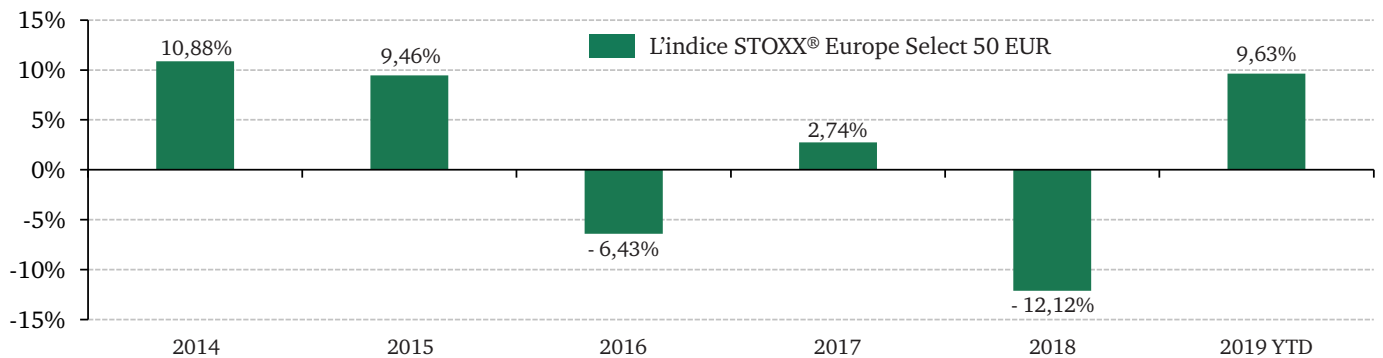
L'indice STOXX® Europe Select 50 EUR a été lancé le 14 octobre 2015. Les graphiques ci-dessous sont basés sur des données simulées jusqu'au 14 octobre 2015 puis, sur des données réelles.

Une performance simulée n'est pas un indicateur fiable des rendements futurs. Une performance simulée ne reflète pas les transactions réelles, est

soumise à un certain nombre d'hypothèses et comporte des limitations inhérentes. Une performance simulée peut utiliser des sources de données légèrement différentes, une approximation et des différences limitées de méthodologie. L'analyse a été effectuée de bonne foi. L'évolution obtenue dans le passé ne garantit pas l'évolution future de l'indice.

Performances¹ annuelles de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR entre le 31 décembre 2013 et le 23 septembre 2019

La valeur de votre investissement peut varier. Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour ce qui est des données historiques de marché.

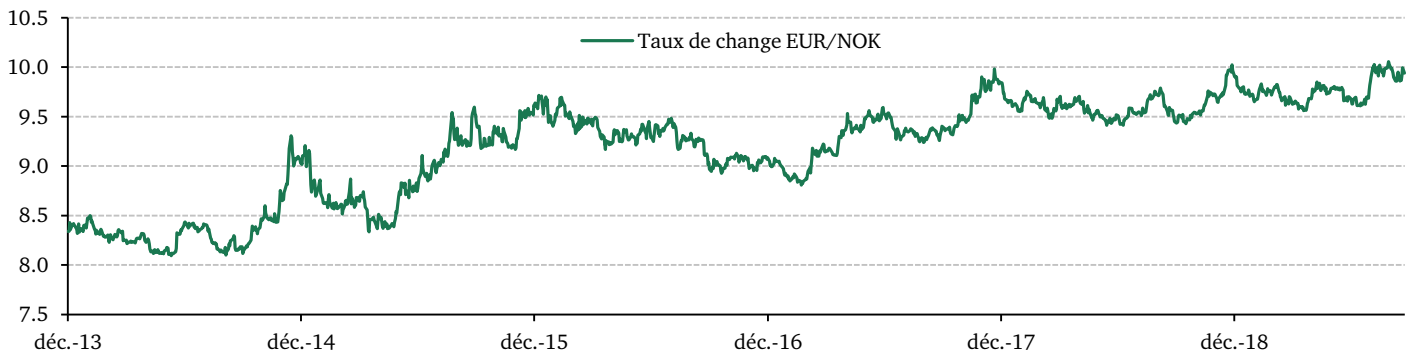


Source : Bloomberg au 23/09/2019.

Evolution de la couronne norvégienne (NOK) par rapport à l'euro (EUR) entre le 31 décembre 2013 et le 23 septembre 2019

Les taux de change passés ne préjugent pas des taux de change futurs. Les données chiffrées utilisées dans les exemples ci-dessous n'ont qu'une valeur illustrative du mécanisme des notes. Elles ne sont pas garanties des rendements à venir et ne sauraient constituer en aucun cas une offre commerciale de la part de Nagelmackers. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future de la couronne norvégienne. Il convient toujours de tenir compte du risque de change. Le risque est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en NOK et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en euro.

Au 23 septembre 2019, 1 EUR valait 9,9413 NOK. Pour acquérir une coupure de 20 000 NOK à ce taux de change, vous devriez payer 2 012 EUR (frais exclus). Si à l'échéance, la couronne norvégienne s'est affaiblie de 10% par rapport à l'euro, à 10,9354 NOK pour 1 EUR, vous ne recevrez plus que 1 828,92 EUR pour votre coupure de 20 000 NOK. La valeur de votre capital aura donc baissé de 10%. A l'inverse, si la couronne norvégienne s'est appréciée de 10% par rapport à l'euro, à 8,9472 NOK pour 1 EUR, vous recevrez 2 235,34 EUR pour votre coupure de 20 000 NOK. Vous aurez ainsi réalisé une plus-value de 10% sur la devise.



Source : Bloomberg au 23/09/2019.

La Banque Centrale Norvégienne a annoncé le 19 septembre 2019 une hausse de 0,25% de son taux directeur à 1,50%, la quatrième hausse de taux en 12 mois, ce qui devrait soutenir la couronne norvégienne (NOK). Cependant l'instabilité des prix pétroliers sera susceptible de fortement influencer le taux de change, la Norvège étant un grand exportateur de pétrole. Goldman Sachs anticipe une modeste appréciation de la couronne norvégienne (NOK) jusqu'à 9,70 à horizon 3 mois, appréciation qui restera fondamentalement liée à l'amélioration de l'environnement géopolitique mondial.

Source : Goldman Sachs au 23/09/2019.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

¹ L'indice STOXX® Europe Select 50 EUR a été lancé le 14 octobre 2015. Toutes les données précédant cette date (entre le 10 septembre 2014 et le 14 octobre 2015) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées.

Description du mécanisme

D'une durée de 5 ans maximum, Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK vous permet de viser le potentiel boursier de l'indice STOXX® Europe Select 50 EUR, un indice composé de 50 entreprises européennes sélectionnées sur la base de leur rendement de dividende historique élevé et de leur volatilité historique faible.

Possibilité de remboursement automatique anticipé

A l'issue des années 2, 3 ou 4, dès que la performance de l'Indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé est automatiquement activé et la note s'arrête. Vous aurez alors droit au remboursement de :

Date d'observation	Date de paiement	Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	Plus-value brute ¹⁻² en NOK
A la fin de la 2 ^e année (29/11/2021)	06/12/2021	+ 6%	+ 11%
A la fin de la 3 ^e année (29/11/2022)	06/12/2022	+ 9%	+ 16,50%
A la fin de la 4 ^e année (29/11/2023)	06/12/2023	+ 12%	+ 22%

Sinon, la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible.

Si la note n'est pas remboursée par anticipation

- si la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice est positive, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻⁵ investi en NOK (hors frais⁶ et taxes) ET à une plus-value brute¹⁻² unique égale à la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ ;
- si la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice est négative ou nulle, vous aurez droit au remboursement de 100% de votre capital initial¹⁻⁵ investi en NOK (hors frais⁶ et taxes).

Le remboursement du capital initial¹⁻⁵ investi en NOK (hors frais³ et taxes) et de la plus-value brute¹⁻² potentielle sera effectué en couronne norvégienne (NOK) et peut ainsi être réduit ou augmenté en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR).

Comment est calculée la Performance Moyenne Finale³⁻⁴ de l'Indice ?

Elle correspond à la moyenne arithmétique des observations mensuelles⁴ de l'Indice observées durant les 19 derniers mois par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (29/11/2019).

La Performance Moyenne Finale³⁻⁴ peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

Mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de calcul de la Performance Moyenne Finale de l'Indice. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée.

Performance de l'Indice par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (29/11/2019)

Mois 42	Mois 43	Mois 44	Mois 45	Mois 46	Mois 47	Mois 48	Mois 49	Mois 50	Mois 51	Mois 52	Mois 53	Mois 54	Mois 55	Mois 56	Mois 57	Mois 58	Mois 59	Mois 60
13%	-19%	3%	25%	-2%	7%	-13%	17%	30%	15%	4%	17%	20%	29%	11%	-14%	-3%	-14%	21%

Performance Moyenne Finale de l'Indice

7,74%

¹ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

² Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

³ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations mensuelles de l'Indice observées durant les 19 derniers mois par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (29/11/2019). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

⁴ Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

⁵ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 20 000 NOK par note, hors frais d'entrée de 1,75%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁶ Frais d'entrée de 1,75%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

Scénarios de performance

Veillez consulter le KID (Key Information Document) pour les scénarios de performance. Vous pouvez trouver le KID sur le site de Goldman Sachs International :

<https://www.gspriips.eu?isin=XS2025951547&lang=FR&cnt=BE>. Les scénarios présentés dans le KID sont fournis par l'Emetteur de la note, Goldman Sachs International, et calculés sur la base d'une méthodologie imposée par la nouvelle réglementation européenne PRIIPS (règlement EU 1286/2014').

Illustrations fictives des mécanismes

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative, informative et illustrative, l'objectif étant de décrire le mécanisme de la note structurée. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Nagelmackers ni une garantie quant à la plus-value effectivement distribuée. Dans l'hypothèse d'une faillite ou d'un risque de faillite de Goldman Sachs International, l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital initial investi en NOK, le remboursement pouvant même être nul.

Illustration 1

A l'issue des années 2, 3 et 4, la performance de l'Indice est strictement inférieure au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé n'est donc pas activé et la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible. A l'échéance des 5 ans, la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice est négative et s'établit à - 15%.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes).
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut en NOK de - 0,34%⁶ (frais⁵ inclus).

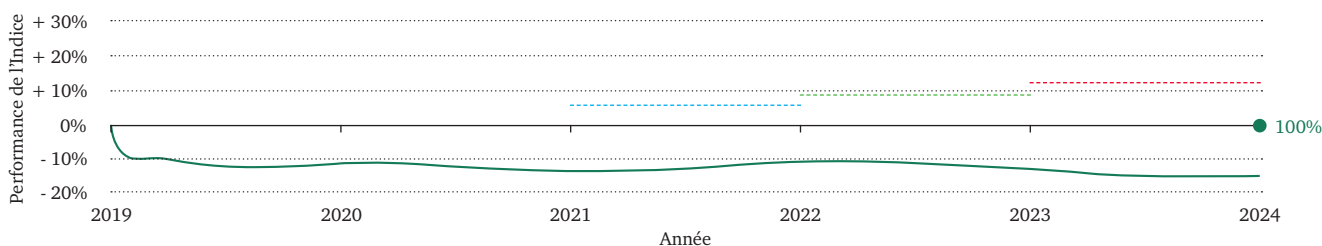


Illustration 2

A l'issue des années 2, 3 et 4, la performance de l'Indice est strictement inférieure au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé n'est donc pas activé et la note continue. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible. A l'échéance des 5 ans, la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice est positive et s'établit à + 10%.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ unique égale à la Performance Moyenne Finale¹⁻² de l'Indice.
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut en NOK de 1,56%⁶ (frais⁵ inclus).

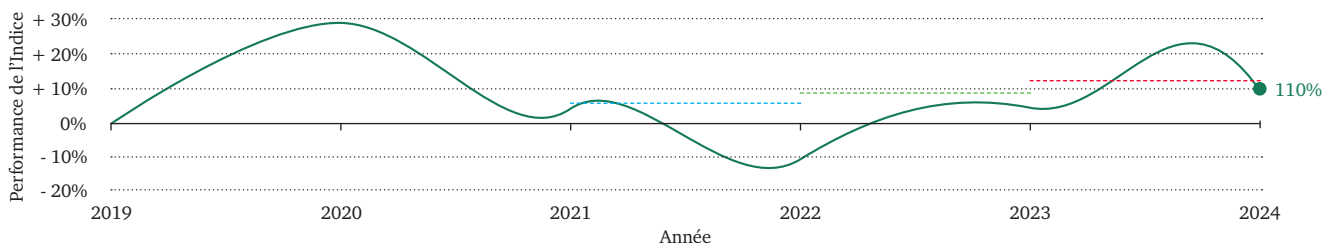
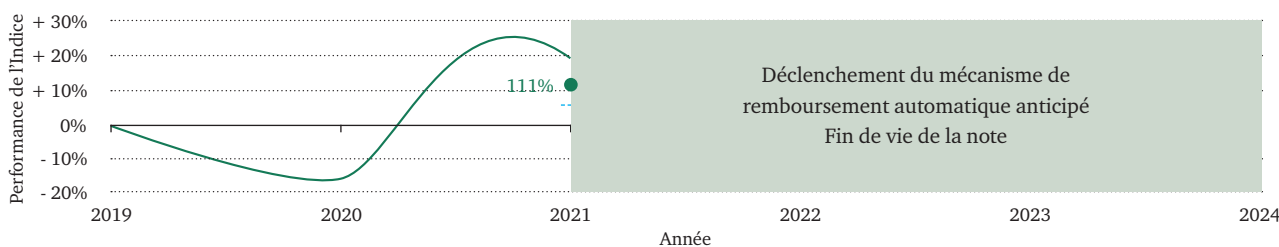


Illustration 3

A l'issue de l'année 2, la performance de l'Indice est supérieure ou égale au seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé correspondant, le remboursement anticipé est donc activé et la note s'arrête.

- Vous avez droit au remboursement de 100% de votre capital initial³⁻⁴ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes) ET à une plus-value brute³⁻⁶ de 11%, soit 111% de votre capital initial³⁻⁴⁻⁶ investi en NOK (hors frais⁵ et taxes).
- Ce qui correspond à un rendement actuariel annuel brut en NOK de 4,40%⁶ (frais⁵ inclus).



Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé : ----- en année 2 ----- en année 3 ----- en année 4 — Evolution de l'Indice ● Niveau de remboursement

¹ La Performance Moyenne Finale correspond à la moyenne arithmétique des observations mensuelles de l'Indice observées durant les 19 derniers mois par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date de d'émission de la note (29/11/2019). La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la valeur finale constatée de l'Indice.

² Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières' en pages 10 et 11 pour le détail des dates.

³ Sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur.

⁴ Le terme 'capital initial' utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale d'une coupure, soit 20 000 NOK par note, hors frais d'entrée de 1,75%. Le montant de la plus-value est calculé sur la base de cette valeur nominale.

⁵ Frais d'entrée de 1,75%. Veuillez vous référer aux 'Principales caractéristiques financières', section 'Frais supportés par l'investisseur' en page 10.

⁶ Plus-value potentielle soumise au précompte mobilier de 30% (sous réserve de modification légale).

Documentation juridique

Les 'notes' Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK émises par Goldman Sachs International décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 07/10/2019) dans le cadre du ['SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES'](#) daté du 18/07/2019 (complété par le supplément du 14/08/2019) et approuvé par la CSSF le 18/07/2019 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considéré comme un avis favorable sur les Notes. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le Document d'Informations Clés (disponible également sur <https://www.gspriips.eu?isin=XS2025951547&lang=FR&cnt=BE>) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Document d'Informations Clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur le site de l'Emetteur. Lors de la survenance d'un évènement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à cette note disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.

L'Emetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non-applicables via les conditions définitives.

Principaux risques de Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK

Risque de crédit

L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'Emetteur Goldman Sachs International (noté A+ par S&P, A1 par Moody's et A par Fitch au 24/09/2019¹). En achetant cette note, l'investisseur accepte, comme avec d'autres instruments de créance structurés, le risque de faillite de l'Emetteur. En cas de faillite ou risque de faillite de l'Emetteur, l'investisseur peut perdre tout ou une partie de son capital, ainsi que les coupons potentiels liés à l'investissement qui doivent encore être payés. Cette note ne peut pas être considérée comme un dépôt et n'est donc pas protégée par le système de protection des dépôts.

Si Goldman Sachs International est confronté à de graves problèmes de solvabilité, les instruments peuvent être annulés en totalité ou en partie, ou convertis en instruments de capitaux propres (actions) sur décision du régulateur ('bail-in'). Dans ce cas, l'investisseur court le risque de ne pas pouvoir récupérer les montants auxquels il a droit et de perdre tout ou partie du montant investi.

Risque de fluctuation du prix

En achetant cette note, l'investisseur est exposé à un risque de fluctuation des prix de la note. Le prix de la note varie en fonction de l'évolution du sous-jacent. Cette note est soumise à un risque de variation des taux d'intérêt. Si le taux d'intérêt du marché augmente après l'émission de cette note et que toutes les autres données du marché restent les mêmes, le prix de la note diminue au cours de son terme. Si le taux d'intérêt du marché chute après l'émission dans les mêmes circonstances, le prix de la note augmente. Une modification de la perception du risque de crédit, qui peut se refléter dans un ajustement de la notation de l'Emetteur, peut entraîner une fluctuation de la valeur de la note au fil du temps. De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. Ce risque est plus important au début de la note et diminue à mesure que la date d'échéance approche.

Risque de liquidité

Cette note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'y a pas de négociation active de cette note. L'investisseur ne peut pas vendre cette note en Bourse. Goldman Sachs International a l'intention

d'assurer la liquidité des titres dans des conditions de marché normales à un prix qu'il détermine en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessus dans la section Risque de fluctuation du prix), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible.

Les investisseurs doivent donc être prêts à détenir les titres jusqu'à leur échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International ne comprend pas les taxes éventuelles – voir la fiche technique aux pages 10 et 11.

Sous réserve de ce qui précède, la différence entre le prix d'achat et le prix de revente avant la date d'échéance finale sera d'environ 1,00% dans des conditions de marchés normales. Dans ce cas, le distributeur ne prélèvera pas de frais. Nous rappelons aux investisseurs que la valeur de cette note peut être inférieure à la valeur nominale pendant la durée (c'est-à-dire 20 000 NOK par dénomination). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement total de la valeur nominale à la date d'échéance et en cas de remboursement anticipé (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur).

La Banque Nagelmackers S.A. s'engage à publier au moins trimestriellement la valeur de la note structurée sur nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des conditions normales, cette valeur est publiée chaque jour ouvrable bancaire).

Risque de change

Ce produit est libellé en NOK (couronne norvégienne). Le remboursement du capital initial et de la plus-value brute potentielle se fait en NOK et peut dès lors être supérieur ou inférieur en cas de conversion en EUR, en fonction des fluctuations du taux de change. L'investisseur peut dès lors faire face à une perte de capital potentielle en EUR. Ce risque est même accru pour les investisseurs ne possédant pas de compte en devise NOK et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en EUR.

Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

a) Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure

Dans le cas d'une circonstance légale qui ne peut être imputée à l'Emetteur et qui rend le maintien de la note définitivement impossible, l'Emetteur remboursera la note à la valeur de marché. En cas de remboursement anticipé de la note, le prix peut être inférieur à la valeur nominale (c'est-à-dire 20 000 NOK par coupure). Aucun coût supplémentaire ne pourra être facturé aux investisseurs.

b) Risque de remboursement anticipé en l'absence de force majeure

En cas de circonstance légale non imputable à l'Emetteur ne rendant pas définitivement impossible le maintien de la note mais modifiant significativement l'économie du contrat, ou dans le cas d'un problème affectant l'indice sous-jacent ayant un effet matériel, et ce problème ne permettant pas de procéder à un ajustement afin de maintenir la note dans les circonstances similaires, l'agent de calcul (Goldman Sachs International) peut déterminer la valeur de marché de la note et offrir le choix à l'investisseur entre un remboursement anticipé à cette valeur de marché (cette valeur de marché peut être inférieure au montant initial investi) et un remboursement à l'échéance à la valeur monétisée calculée sur la base d'un taux d'intérêt déterminé à la date de la monétisation, ce montant ne pouvant pas être inférieur à la valeur nominale. Le taux d'intérêt appliqué est le taux d'intérêt annuel offert par l'Emetteur, le jour où l'événement se produit, sur un instrument de dette dont la durée de vie est équivalente à la durée de vie restante de la note le jour où celui-ci est rappelé par remboursement anticipé, à appliquer à partir de cette date jusqu'à la date de maturité. Ceci étant, si l'événement donnant lieu au remboursement anticipé est une circonstance légale rendant les obligations de l'Emetteur en vertu des titres illégales, sans toutefois les rendre définitivement impossibles, l'Emetteur pourra notifier les investisseurs d'un remboursement anticipé au montant le plus élevé entre (i) la valeur de marché de la note (incluant la valeur actuelle des commissions de vente futures payables au Distributeur) et (ii) la valeur nominale (soit 20 000 NOK par coupure). Dans tous les cas de figure, aucun frais ne pourra être

facturé à l'investisseur pour la résiliation anticipée de la note, et l'investisseur aura droit au remboursement des frais payés par l'investisseur à l'Emetteur prorata temporis. Pour éviter tout doute, les coûts totaux de l'Emetteur ne comprennent pas les montants payés ou payables à titre de commission de vente au Distributeur. Suivant la survenance de cet événement, plus aucun coupon ne sera payé et ce, y compris jusqu'à maturité de la note.

Pour plus d'informations sur ces risques, veuillez vous reporter à l'édition du Prospectus, 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' aux pages 64 à 146.

Risque de performance

La Performance Moyenne Finale peut être inférieure ou supérieure à la performance finale observée.

Risque de rendement

En investissant dans cette note, vous êtes exposé à un risque de rendement. La probabilité de remboursement automatique anticipé est faible. Si la note n'est pas remboursée par anticipation et si la Performance Moyenne Finale de l'Indice est nulle ou négative, aucune plus-value brute en NOK équivalente à la Performance Moyenne Finale de l'Indice ne sera payée et Goldman Sachs International s'engage uniquement à payer la valeur nominale à la date d'échéance finale (20 000 NOK par coupure) (Rendement actuariel annuel brut en NOK de - 0,34% en tenant compte du prix d'émission de 100% et des frais décrits dans la fiche technique) (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur). La performance de la note peut être inférieure à la performance de l'Indice en raison du calcul du niveau final comme la moyenne arithmétique des observations mensuelles de l'Indice observées durant les 19 derniers mois par rapport au niveau de clôture de l'Indice à la date d'émission de la note (29/11/2019). Vous trouverez plus d'informations sur ces dates dans la fiche technique en page 10.

¹ Ratings au 24/09/2019. Les agences de notation sont susceptibles de modifier ces notations à tout moment. Pour plus d'informations, veuillez consulter les sites : https://www.moodys.com/researchdocumentcontentpage.aspx?docid=PBC_79004, https://www.spratings.com/en_US/understanding-ratings, <https://www.fitchratings.com/site/definitions>.



Principales caractéristiques financières

Nom	Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK
Code ISIN	XS2025951547
Prix d'émission	100% de la valeur nominale (soit 20 000 NOK par coupure)
Frais supportés par l'investisseur	<p>Frais inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais facturés par l'Emetteur (y compris les frais de structuration) : maximum 5% du montant nominal souscrit et déduit du prix d'émission lors de l'émission. - Autres frais récurrents supportés par l'investisseur, inclus dans le prix d'émission (frais de distribution) : Goldman Sachs International versera à Nagelmackers des commissions au titre de la distribution des notes structurées d'un montant annuel de maximum 0,60% du montant des titres effectivement placés (l'investisseur supportera ces coûts annuels de maximum 0,60%, ce qui correspond à un montant maximum de 3% dans le cadre d'une détention des titres jusqu'à leur maturité). <p>Frais non inclus dans le prix d'émission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Frais d'entrée : 1,75% - Frais de sortie : <ul style="list-style-type: none"> • Avant l'échéance en cas de revente : taxe sur les opérations de Bourse de 0,12% (maximum 1 300 EUR) plus des frais de sortie de maximum 1% dans des conditions de marché normales prélevés par l'Emetteur (correspond à la différence entre le prix de revente et la valeur de marché au moment de la revente des titres avant la date d'échéance finale). Frais prélevés par le distributeur en cas de revente des titres avant la date d'échéance finale : aucun. • A l'échéance (y compris en cas d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé) : 0% - Commission de change : pour toute opération de change, une commission de change de 0,25% sera prélevée. Dans le cas où l'investisseur dispose d'un compte en EUR mais pas de compte en NOK, la commission de change s'appliquera au moment où l'investisseur souhaitera vendre et convertir des EUR en NOK et/ou des NOK en EUR.
Revente avant la date d'échéance	<p>Cette note est cotée à la Bourse de Luxembourg, mais il n'existe pas de commerce actif pour cette note. L'investisseur ne peut pas vendre cette note en Bourse. Goldman Sachs International entend offrir une liquidité régulière dans des conditions de marché normales, à un prix déterminé par les paramètres de marché actuels (voir la section 'Risque de fluctuation des prix' ci-dessus), mais Goldman Sachs International se réserve néanmoins le droit de ne plus racheter les titres auprès des investisseurs, ce qui pourrait rendre leur revente temporairement impossible. Les investisseurs doivent donc être prêts à conserver les titres jusqu'à leur date d'échéance. Le prix proposé par Goldman Sachs International n'inclut pas les taxes éventuelles – voir la section 'Frais supportés par l'investisseur' ci-dessus.</p> <p>Compte tenu de ce qui précède, la différence entre le prix d'achat et le prix de revente avant la date d'échéance finale sera d'environ 1,00% dans des conditions de marchés normales. Il est rappelé aux investisseurs que la valeur de cette note peut être inférieure à la valeur nominale avant la date d'échéance (20 000 NOK par coupure). De telles fluctuations peuvent entraîner une perte en capital en cas de vente anticipée. L'investisseur n'a droit qu'à un remboursement total de la valeur nominale à la date d'échéance et en cas de remboursement anticipé (sauf en cas de faillite ou de risque de faillite de l'Emetteur). Nagelmackers s'engage à communiquer la valeur de la note tous les trois mois à l'adresse https://www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos (dans des circonstances normales, cette valeur sera publiée chaque jour ouvrable bancaire).</p>
Emetteur	Goldman Sachs International
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A.
Type	Note structurée de droit anglais
Devise	NOK
Coupure	20 000 NOK
Minimum d'investissement	20 000 NOK
Période de commercialisation	Du 7 octobre 2019 au 27 novembre 2019
Date d'émission	29 novembre 2019
Date d'échéance	6 décembre 2024
Date de constatation initiale	29 novembre 2019
Date d'évaluation de remboursement automatique anticipé	29 novembre 2021, 29 novembre 2022, 29 novembre 2023
Dates de remboursement automatique anticipé	6 décembre 2021, 6 décembre 2022, 6 décembre 2023

Dates de constatations mensuelles pour l'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé	30 mai 2023, 29 juin 2023, 31 juillet 2023, 29 août 2023, 29 septembre 2023, 30 octobre 2023, 29 novembre 2023, 29 décembre 2023, 29 janvier 2024, 29 février 2024, 2 avril 2024, 29 avril 2024, 29 mai 2024, 1 ^{er} juillet 2024, 29 juillet 2024, 29 août 2024, 30 septembre 2024, 29 octobre 2024, 29 novembre 2024
Sous-jacents	STOXX® Europe Select 50 EUR (Ticker Bloomberg : SXXSEP Index).
Profil d'investisseur	<p>Nagelmackers ne commercialise ce produit qu'aux investisseurs qui disposent de connaissances suffisantes de ses caractéristiques et qui sont notamment en mesure de comprendre les risques qui y sont liés. Nagelmackers devra donc toujours établir, avant toute commercialisation de ce produit, si l'investisseur concerné dispose d'une connaissance suffisante de celui-ci.</p> <p>Lorsque Nagelmackers ne recommande pas le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est approprié pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, outre la connaissance qui est une condition obligatoire à toute souscription, elle vérifie également si l'investisseur dispose de l'expérience suffisante du produit. A défaut d'expérience suffisante, le produit est considéré comme inapproprié pour l'investisseur et il en est averti avant toute souscription.</p> <p>Lorsque Nagelmackers recommande le produit dans le cadre d'un conseil en investissements, la banque évalue si le produit est adéquat pour l'investisseur concerné. Pour ce faire, les connaissances et expériences de l'investisseur concerné dans le produit ainsi que ses objectifs d'investissement et sa situation financière sont prises en considération. L'investisseur doit notamment avoir un objectif d'investissement de 5 ans maximum, cet investissement étant considéré comme un produit dynamique (dans l'approche 'Personal Investment Assistant') offrant droit au remboursement du capital initial en NOK à l'échance. Le portefeuille mobilier de l'investisseur, après la souscription dans cet investissement complexe, doit correspondre à la composition du profil d'investisseur concerné. Vous trouverez plus d'informations sur ces profils d'investisseur auprès de votre agence Nagelmackers.</p> <p>En outre, Nagelmackers s'engage à avertir les investisseurs en cas de modification significative du profil de risque du produit.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le site : https://www.nagelmackers.be/src/Frontend/Files/userfiles/files/Reglement-Financiee-routeplanner-FR.pdf</p>
Fiscalité	<p>Applicable au moment de la rédaction de cette brochure (24/09/2019) à un client 'retail' moyen ayant la qualité de personne physique résident belge sauf modifications légales.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Précompte mobilier : 30%. Applicable à la plus-value potentielle à la date d'échéance finale ainsi qu'à toute plus-value réalisée en cas de remboursement automatique anticipé ou de revente avant la date d'échéance finale. • Taxe sur les Opérations de Bourse (TOB) : aucune sur le marché primaire et 0,12% sur le marché secondaire (maximum 1 300 EUR). <p>Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement.</p>
Publication de la valeur du produit	La valeur du produit en cours de vie sera disponible sur demande auprès de votre agence Nagelmackers et publiée au minimum une fois par trimestre sur www.nagelmackers.be/fr/cours-et-infos .
Documentation	<p>Le présent document est à caractère commercial et non à caractère réglementaire.</p> <p>Les 'notes' Goldman Sachs International (UK) Europe Select Autocallable NOK émises par Goldman Sachs International décrites dans le présent document font l'objet de 'Final Terms' (Conditions Définitives datées du 07/10/2019) dans le cadre du 'SERIES P PROGRAMME FOR THE ISSUANCE OF WARRANTS, NOTES AND CERTIFICATES' daté du 18/07/2019 (complété par le supplément du 14/08/2019) et approuvé par la CSSF le 18/07/2019 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement apporté par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives, le résumé spécifique en langue française de l'émission et le Document d'Informations Clés (disponible également sur https://www.gspriips.eu?isin=XS2025951547&lang=FR&cnt=BE) sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur www.nagelmackers.be. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité du Document d'Informations Clés, des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique 'Facteurs de Risques' de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur et sur le site de l'Émetteur. Lors de la survenance d'un événement durant la période de commercialisation qui implique la publication d'un supplément, les investisseurs ayant déjà souscrit à cette note disposent d'un droit de retrait de deux jours ouvrables dès que le supplément est publié.</p>
Réclamation	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service Plaintes de Nagelmackers (Avenue de l'Astronomie 23 à 1210 Bruxelles), via nagelmackers.be ou via plaintes@nagelmackers.be et ce, dans les délais prévus par les Conditions Bancaires Générales de la banque disponibles dans toutes les agences Nagelmackers et sur nagelmackers.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte. 2 - 1000 Bruxelles (www.ombudsfn.be).

